

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_09_/ votants /11_/

L'an deux mil quatorze, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 6 décembre 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Yvette DEVAUD , Nathalie VESLARD , Guy BOUCHAUD, Guy HAYE , Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE , Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents excusés : Mmes Sandra COMBY qui a donné pouvoir à Jean Pierre DURAND, et Annick JACQUET qui a donné pouvoir à Yvette DEVAUD

SECRETAIRE : Yvette DEVAUD

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence, il excuse l'absence de Sandra COMBY et de Annick JACQUET. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la location des chapiteaux et de la salle d'accueil.

1/ Délibération sur la location des chapiteaux et de la salle d'accueil.

Le Maire explique que le dernier contrôle effectué par la SOCOTEC a mis en évidence la nécessité de mettre aux nouvelles normes ces deux ensembles afin de pouvoir les louer à titre payant pour des manifestations suivies de repas .Il indique que lorsque les travaux du Cantou seront terminés cet ensemble répondra à toutes les normes de sécurité en vigueur et que par conséquent il ne paraît pas judicieux d'engager des frais pour des locations qui entreraient en concurrence avec celles du Cantou. Il précise que les chapiteaux et la salle d'accueil pourront être malgré tout prêtés aux associations dans les mêmes conditions qu'actuellement pour y organiser des réunions ou répétitions à condition qu'il n'y ait pas de repas. Le conseil accepte à l'unanimité cette nouvelle réglementation qui entrera en vigueur dès que le Cantou sera rouvert au public.

2/Décisions modificatives au budget.

Le Maire explique que la réfection de la passerelle de Gabourat a coûté 3 300 € de plus que prévu (pose de garde-corps réglementaires) et que par conséquent il convient de rajouter cette somme sur la ligne de crédit prévue. Le conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Le Maire explique ensuite que la dissolution du Syndicat Mixte Isle -Auvézère est enfin arrivée à son terme et qu'il est nécessaire de procéder à deux écritures comptables afin de régulariser l'actif et le passif consécutifs à cette dissolution. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3/Renouvellement du contrat annuel d'assurances statutaire des agents.

Le Maire explique que la Mairie a depuis 5 ans contracté une assurance spéciale qui couvre la Mairie pour les risques demeurant à sa charge en cas d'accident ou de maladie des employés .Cette assurance permet à la Mairie d'être remboursée de l'équivalent des indemnités journalières qu'elle doit verser aux employés . Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à renouveler ce contrat annuel d'assurance.

4 /Demande de subvention complémentaire pour le Cantou.

Le Maire annonce qu'il a rencontré le Sous-Préfet , Secrétaire Général de la Préfecture et qu'il l'a alerté sur l'augmentation des frais de réfection du Cantou induite par la mise aux normes pour des personnes à mobilité réduite et pour les économies d'énergie .Il lui a demandé l'octroi d'une subvention complémentaire. Ce dernier lui a conseillé d'en faire la demande officielle et qu'il l'examinera lors de la prochaine réunion d'attribution.

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à envoyer cette demande, ces derniers lui accordent cette autorisation à l'unanimité.

5/Création d'un poste de rédacteur principal à la mairie.

Le Maire explique que la secrétaire vient de réussir l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe et que pour lui permettre d'exercer à ce grade il est nécessaire de créer un poste de ce type en remplacement du poste existant. Il précise que cela n'aura aucune incidence sur le budget que cela permettrait à la secrétaire de bénéficier d'un complément de retraite plus avantageux.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création de ce poste en remplacement de celui existant.

6/Divers :

Le Maire souligne la qualité et la compétence des quatre employés chacun dans leur domaine respectif. Il annonce que comme chaque année il souhaite leur attribuer une prime de fin d'année augmentée cette année de 50 € chacun. Tous les conseillers approuvent cette décision.

Guy HAYE présente un projet de **rénovation du site Internet de la commune** (plus complet, plus convivial, moderne et animé par nos soins).

Guy HAYE et Bernard LABORIE font le compte rendu des réunions **PLU/I** auxquelles ils ont assisté. Ils soulignent la nécessité pour la commune de préparer un dossier sur toutes les zones à développer, aménager ou construire... Ce dossier devra être présenté au bureau d'études dès le mois de février prochain. Le Maire demande à ce que les administrés soient informés dans le prochain bulletin de façon à ce qu'ils fassent part aussi de leurs projets futurs éventuels (constructions nouvelles, installation de nouvelles activités etc....)

Bernard LABORIE indique que le **Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères** souhaite faire connaître son site de DUSSAC au public et qu'il est possible d'aller visiter les installations.

Le Maire annonce qu'il a fait inscrire au budget de la Communauté de Communes une somme de 350 000 € pour l'aménagement du Bassin d'Eaux Vives et qu'il a demandé que le Projet « SAINT-MESMIN Destination Nature » soit appelé « **Gorges de l'Auvézère Destination Nature** » et qu'il soit porté par la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il souhaite présenter ce dossier à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires en juin prochain car l'avenir et le développement économique du territoire en dépend.

Frédéric LEYMARIE aborde le **repas des Aînés** et annonce que l'Association qu'il préside (La Troupe du Saut Ruban) pourrait accorder une subvention comme chaque année . Le Maire répond que cette année est exceptionnelle puisque le repas est au restaurant de CLAIRVIVRE et que par conséquent il est difficile pour les associations de modifier ou d'améliorer le menu, à l'exception des vins qui seront offerts par AIS.

Le Maire aborde le **Noël des enfants** qui aura lieu le vendredi 19 décembre. Il souligne que sous la direction de Marie Amélie ROCHE et d'Elise LEYMARIE le groupe de 15 enfants a parfaitement répété dimanche 14 décembre et que tout le monde sera prêt pour recevoir le Père Noël.

Le Maire annonce que **les travaux de réfection** du Cantou avancent conformément à la planification établie et que pour l'instant l'enveloppe budgétaire est respectée. Il demande aux conseillers l'autorisation de faire abattre le sapin qui masque la façade principale du bâtiment. La majorité des conseillers se prononcent pour l'abattage des deux sapins mais pour l'instant seul celui-là sera enlevé.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 23h00.

Le Maire Guy BOUCHAUD